

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 28/09/2009

Réception par le Prefet : 28/09/2009

Publication : 02/10/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-12-3-9

Séance du vendredi 25 septembre 2009

PORT RHENAN DE MULHOUSE-OTTMARSHEIM

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accepte de contribuer à hauteur de 30 000 € aux coûts d'acquisition et d'installation d'un nouvel outil de levage télescopique supplémentaire (spreader) pour le port de Mulhouse-Ottmarsheim.
- Autorise le Président du Conseil Général à signer la convention qui s'y rapporte.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions